

Jacques LE GUEN
Député sortant
Candidat de l'Union pour un Mouvement Populaire
et de la Majorité Présidentielle

Monsieur Philippe ETIENNE
Correspondant SOS PAPA Finistère
Maison Pour Tous de Saint-Pierre
23 rue Victor Eusen
29200 BREST

Le 8 juin 2007

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre lettre du 30 mai par laquelle vous m'exposez les préoccupations de l'Association "SOS PAPA", favorable à la co-parentalité et à l'égalité parentale.

J'ai la conviction que, lors d'une séparation ou d'un divorce, la préservation des liens familiaux, gage de l'équilibre d'un enfant, doit constituer une priorité.

La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale a largement favorisé l'exercice consensuel de cette autorité. Sous le contrôle du Juge, la conciliation doit permettre de trouver des solutions, acceptables par les deux parents, qui respectent l'intérêt de l'enfant.

Les parents ont donc la possibilité de s'organiser comme ils le souhaitent, le Juge demeurant toutefois l'indispensable garant de l'intérêt de l'enfant.

Cette même loi a introduit la possibilité de fixer la résidence d'un mineur en alternance au domicile de chacun de ses parents. Ce nouveau dispositif a vocation à préserver le rôle des deux parents et à permettre à chacun, donc au père en particulier, de maintenir des relations personnelles avec son enfant.

En cas de désaccord entre les parents, il revient au Juge, selon les termes de la loi du 4 mars 2002, de concilier les parties. Il peut ainsi leur proposer une mesure de médiation pour favoriser la recherche d'une solution acceptable par tous.

Il est bien évident que lorsque le contexte le permet, il est bien de l'intérêt des enfants de maintenir des relations régulières et suivies avec chaque parent. Cette solution permet de préserver au maximum la structure familiale quand la relation conjugale n'existe plus.

.../...

Telles sont les quelques réflexions que je souhaitais porter à votre connaissance et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques LE GUEN

